

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance régulière tenue le 16 janvier 2023 le conseil a adopté le règlement no 020-2022 intitulé :

**RÈGLEMENT POUR FIXER LE MONTANT
QUE LA VILLE PEUT DÉPENSER À DES
FINS INDUSTRIELLES**

Règlement approuvé par les personnes habiles à voter le 25 janvier 2023.

Par ce règlement, le conseil fixe à 500 000 \$ le montant que la ville peut dépenser pour les fins prévues à la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit de 8h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNE À ACTON VALE, ce 26^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA Greffière